

## Plan Thalassa des AP

Type d'assurance-vie	Une assurance-vie à primes flexibles dont le rendement est lié aux fonds de placement (branche 23)
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> <li>la garantie principale en cas de vie : valeur de la police</li> <li>en cas de décès : valeur de la police</li> <li>garantie complémentaire facultative en cas de décès : capital Décès supplémentaire, en plus de la valeur de la police</li> </ul>
Groupe-cible	Le client qui souhaite pouvoir disposer de son argent en tout temps, recherche un rendement plus élevé qu'un placement classique à taux fixe et est conscient des risques éventuels que peut générer un placement à moyen terme associé à des fonds de placement
Fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Horizon 1 : investit principalement dans des obligations de qualité tant dans la zone Euro qu'ailleurs. Classe de risque : 2. Objectif : diversification optimale. Horizon de placement d'environ 3 ans.</li> <li>Horizon 3 : investit pour 70% dans des obligations et pour 30% dans des actions de dimension internationale. Classe de risque : 2. Horizon de placement d'environ 3 ans.</li> <li>Horizon 5 : investit pour 50% dans des obligations et pour 50% dans des actions de dimension internationale. Classe de risque: 2. Horizon de placement d'environ 5 ans</li> <li>Horizon 7 : investit pour 30% dans des obligations et pour 70% dans des actions de dimension internationale. Classe de risque : 3. Horizon de placement d'environ 7 ans.</li> <li>Horizon 9 : investit 100% dans des actions de dimension internationale. Classe de risque : 3. Horizon de placement d'environ 9 ans.</li> <li>European Growth Select : investit dans des fonds axés sur des actions de petites capitalisations de marché et des pays en expansion cotés en bourse dans les Etats membres de l'UE plus la Norvège et la Suède. Classe de risque : 4. Horizon de placement d'environ 9 ans.</li> <li>Le gestionnaire des fonds génériques est à chaque fois Dexia Asset Management Luxembourg S.A.</li> </ul>
Rendement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendement via association aux fonds</li> <li><i>Pas de garantie de rendement par l'entreprise d'assurances – risque financier supporté par le preneur d'assurance</i></li> </ul>
Rendement historique	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Les rendements du passé pas une garantie pour l'avenir</i></li> <li><i>Les rendements sont calculés sur base annuelle (31/12/2008) pour une période de respectivement 1 an, 3 ans et 5 ans.</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>Horizon 1: 2.25% , -0.08% , nvt</li> <li>Horizon 3: -14.5% , -4.68% , 0.05%</li> <li>Horizon 5: -23.45% , -20.79% , -5.26%</li> <li>Horizon 7: -32.63% , -28.73% , -12.08%</li> <li>Horizon 9: -43.63% , -38.93% , -21.25%</li> <li>European Growth Select: -52.35% , -39.80% , -12.39%</li> </ul> </li> </ul>
Frais :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais d'entrée</li> </ul>	4%
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de sortie</li> </ul>	1 <sup>ère</sup> année : 4% 2 <sup>e</sup> année : 3% 3 <sup>e</sup> année : 2% 4 <sup>e</sup> année : 1%

Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit en vigueur au 12/10/2009

1

Les AP est un nom et une marque commerciale de Dexia Insurance Belgium S.A. – RPM Bruxelles 0405.764.064 – Entreprise d'assurance agréée sous le n° de code 0037 pour exercer les branches d'activité Vie . E.R. Guy Roelandt, avenue Livingstone, 6 1000 Bruxelles.

	A partir de la 5 <sup>e</sup> année : 0% En cas de retrait intégral, des frais de clôture seront facturés en supplément à raison de 24,789 EUR (la somme des deux ne pouvant être supérieure à 5% de la valeur de la police)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de gestion directement imputés au contrat</li> </ul>	PAS D'APPLICATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>Indemnité de rachat/ indemnité de retrait</li> </ul>	PAS D'APPLICATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de transfert de fonds</li> </ul>	Frais de switch de 24,79 EUR - 1 switch gratuit par an
Affiliation/Inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>A tout moment</li> </ul>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée flexible (contrat en vigueur tant qu'il n'est pas résilié)</li> <li>L'assurance prend fin au décès de l'assuré</li> <li>Durée minimale conseillée : 4 ans</li> </ul>
Valeur d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur d'inventaire est fixée tous les mardis et vendredis</li> <li>La valeur d'inventaire peut se consulter dans la presse financière spécialisée et via <a href="http://www.lap.be">www.lap.be</a></li> </ul>
Prime	<ul style="list-style-type: none"> <li>25 EUR/mois ou minimum 300 EUR/an</li> <li>Possibilité de versements supplémentaires (min. 250 EUR)</li> </ul>
Fiscalité	Une taxe d'assurance de 1,1% (4,4% pour les personnes morales) est prélevée sur les primes brutes versées. Un précompte mobilier de 15% est dû sur les intérêts payés par la compagnie (la base minimale imposable est égale à une capitalisation des intérêts à 4,75% par an et calculée sur le total des primes versées) en cas de vie, s'il y a rachat ou si le contrat prend fin dans les 8 ans qui suivent son entrée en vigueur, sauf si la garantie en cas de décès est au moins égale à 130% des primes versées et que le souscripteur du contrat est également l'assuré et le bénéficiaire en cas de vie. Une exonération éventuelle du paiement du précompte mobilier ne s'applique qu'aux personnes physiques. Toute imposition ou taxe actuelle ou future applicable au présent contrat ou redevable par son exécution, est à charge du souscripteur ou de son(s) bénéficiaire(s). En cas de décès de l'assuré, la compagnie transmettra pour information à l'Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines (Administration Générale de la Documentation Patrimoniale) les montants dus au(x) bénéficiaire(s) pour tout prélèvement éventuel de droits de succession. Si, en cas de décès du preneur d'assurance, les droits de ce dernier sont transférés à un repreneur, la valeur de rachat lui sera également transmise. Les lois et règlements belges s'appliquent en ce qui concerne les droits de succession. Ces informations sont diffusées à titre indicatif et sous réserve de toute modification et/ou interprétation éventuelle de la réglementation/législation fiscale.
Rachat/retrait :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rachat/retrait partiel</li> </ul>	Possible à tout moment. Le solde de la valeur de la police doit être supérieur à 125 EUR. A défaut, il sera procédé au rachat intégral et par conséquent à la cessation du contrat.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rachat/retrait intégral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A tout moment</li> </ul>
Transfert de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possible via document d'adaptation daté et signé.</li> </ul>
Information	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 fois par an, 1<sup>ère</sup> fois après 6 mois</li> <li>Rapports annuels avec prestations et composition des différents fonds</li> </ul>